



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 09 AVRIL 2018

DELIBERATION N° 3

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

**Objet : Fixation
des taux
d'imposition
2018**

L'an deux mil dix-huit, le neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 30 mars 2018

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P. ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, C. ORDONNES, M. EVENE, MA THEBAUD, JD BONNOME, S. PUYO, M. LORDON, G. ELGART, C. DUFOUR, A. VALOT, C. DUPIN, N. DAUGA, J. DARRIGADE, J. DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. LOUSTALET, C. MARTIN, F. MARTINEZ, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), Guy MOSCHETTI (pouvoir à J. BONNOME), Aude LECHEVALLIER (pouvoir à C. DUFOUR), JM BAGNERES PEDEBOSCQ (pouvoir à A. VALOT), MJ ESPIAUBE (pouvoir à J. DUBOURDIEU)

Secrétaire de séance : L. DARRIBEROUGE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le produit fiscal attendu nécessaire à l'équilibre du budget 2018 serait de 3 615 462 €.

Après déduction des allocations compensatrices (269 314 €) et du fonds de Garantie Individuelle de ressources GIR (545 €) le produit fiscal attendu s'établit à 3 330 029 €. A ce produit fiscal s'ajoute celui de la majoration TH des résidences secondaires pour 15 574 €.

Il est proposé de ne pas modifier les taux d'imposition de l'année précédente adoptés comme suit :

- Taxe d'habitation : 15,23 %
- Taxe Foncier bâti : 19,57 %
- Taxe Foncier non bâti : 41,77 %

Pour mémoire, il est rappelé qu'en 2017, la Commune avait diminué les taux d'imposition des trois taxes « ménage » afin de respecter le pacte financier et fiscal de la Communauté d'Agglomération Pays basque visant à assurer la neutralité fiscale des ménages et la neutralité budgétaire de la Commune et de la CAPB.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

. décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2018 ainsi qu'il suit :

Taxes	Taux 2017 (%)	Taux 2018 (%)	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	Produits votés 2018 (Euros)
Taxe d'Habitation	15.23	15.23	10 224 000	1 557 115
Taxe Foncier Bâti	19.57	19.57	8 984 000	1 758 169
Taxe Foncier Non Bâti	41.77	41.77	35 300	14 745
Produit fiscal attendu				3 330 029

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 10 avril 2018

Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 11/04/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 11/04/2018